



# HOCKEY LAVAL-NORD

## Règles de fonctionnement 2006-2007 et ss.

---

1. Le Président de Hockey Laval-Nord, précise les directives à suivre relativement à la pratique du hockey mineur pour l'Association Sportive de Laval-Nord, nomme et/ou révoque les administrateurs et/ou les directeurs nécessaires aux opérations du hockey.
  
2. Le Comité Hockey de Hockey Laval-Nord est composé des personnes suivantes :
  - Le Président de hockey Laval-Nord (président du comité hockey)
  - Le et/ou les Vice-présidents
  - Les directeurs de catégorie
  - Le directeur de l'école des gardiens de buts de Hockey Laval-Nord
  
  - La mise en application des directives édictées pour la pratique du hockey mineur relève du comité hockey de Hockey Laval-Nord, incluant particulièrement mais non-limitativement, l'évaluation des besoins en équipements et les moyens aux fins d'y donner suite.
  
3. Le Comité de discipline de Hockey Laval-Nord est composé des personnes suivantes :
  - Le Président de hockey Laval-Nord (président du comité)
  - Le et/ou les Vice-présidents
  - Le directeur de la catégorie concernée par le problème de discipline
  - Un autre directeur de catégorie de Hockey Laval-Nord

4. Les directeurs de catégories gèrent leurs catégories respectives, veillent à la nomination des entraîneurs de leurs différentes équipes, procèdent à l'évaluation des joueurs et/ou entraîneurs, procèdent à la formation des équipes, édictent les règles relatives aux joueurs affiliés, répartissent les différentes heures de glace mises à leurs dispositions et prennent toutes autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement de leur catégorie.
  
5. Hockey Laval-Nord n'autorise aucun transfert de joueur inter-association, sauf sur recommandation du Comité Hockey et sur approbation du président.
  
6. Les joueurs de Hockey Laval-Nord doivent en tous temps porter les chandails et gaines officiels de Hockey Laval-Nord lors de matchs.
  - Il est interdit de porter le chandail et les gaines officiels de l'Association, lors des pratiques d'équipes.
  - Seul le Comité hockey peut autoriser la confection et/ou le port d'un vêtement sportif pour une équipe de Hockey Laval-Nord.
  - Les seuls logos officiels de Hockey Laval-Nord dont l'utilisation est permise sont :
    - le logo L.N. (moderne),
    - le logo Laval-Nord (classique, sans reptile)
    - le logo Laval-Nord Cobra - Vipers (avec reptile)
  
7. Les règles d'accessibilité aux divers équipements de Hockey Laval-Nord, sont déterminées de temps à autres par la direction de Hockey Laval-Nord.
  
8. Hockey Laval-Nord ne défraie aucune amende imposée à une de ses équipes et peut retenir tout montant requis en ce sens, à même les dépôts pour accessibilité à ses divers équipements.
  
9. Il est requis de laver à l'eau froide les vêtements sportifs de Hockey Laval-Nord et de les sécher à la machine. L'utilisation du fer à repasser est rigoureusement interdite.
  - Tout chandail détruit, détérioré et/ou disparu, sera l'objet d'une retenue de 50.00\$ à même le dépôt pour accès à l'équipement d'une équipe, ou à même le dépôt individuel du joueur concerné.

10. Les marqueurs de Hockey Laval-Nord, sont sous la responsabilité du responsable nommé en ce sens par Hockey Laval-Nord.
  
11. Toute question de discipline relative aux joueurs, entraîneurs et parents de Hockey Laval-Nord, peut être soumise au Comité de discipline.
  
12. Tout parent ou détenteur de l'autorité parentale d'un membre mineur ou le membre lui-même s'il est majeur, dûment inscrit auprès de Hockey Laval-Nord, qui serait en désaccord avec l'application d'une règle de fonctionnement et/ou du classement et/ou d'une décision administrative relative à l'une de ses équipes et/ou d'un de ses programmes, peut soumettre une plainte à ce sujet, selon le processus suivant :

A- Dans un premier temps, le parent ou le détenteur de l'autorité parentale d'un membre mineur ou le membre lui-même s'il est majeur, soumet le cas pertinent au directeur de la catégorie visée. Ce dernier ainsi que ses adjoints procéderont dans les 48 heures à l'audition des représentations utiles et statueront sur le cas soumis. La décision sera transmise dans les 24 heures de l'audition, par le directeur de catégorie.

B- Dans un second temps, le parent ou détenteur de l'autorité parentale d'un membre mineur ou le membre lui-même s'il est majeur, peut demander la convocation du Comité de discipline de Hockey Laval-Nord à ce sujet, s'il estime que la décision de la direction de la catégorie est non-fondée.

C- Pour ce faire, une demande écrite et motivée, doit être expédiée au Président de Hockey Laval-Nord.

D- Sur réception de la demande écrite, le Président de Hockey Laval-Nord, convoque dans les cinq ( 5 ) jours de la réception de l'avis, le Comité de discipline.

E- Le membre en règle, mineur ou majeur, et ses parents ou détenteur de l'autorité parentale, seront alors convoqués à une réunion du Comité de discipline et pourront soumettre le cas pertinent.

F- La décision du Comité de discipline sera transmise à toute personne intéressée, par le Président de Hockey Laval-Nord ou à défaut par toute personne désignée par ce dernier et ce, dans les 48 heures de l'audition pertinente .

### 13. Règles d'habillement ( entraîneurs et/ou entraîneurs-adjoints)

Hockey Laval-Nord a adopté un vêtement officiel d'Association. Toute personne qui occupe un poste d'entraîneur et/ou d'entraîneur-adjoint auprès d'une équipe de Hockey Laval-Nord DOIT OBLIGATOIREMENT porter un vêtement sportif adopté par le Comité Hockey de Hockey Laval-Nord quand elle est en fonction, soit le manteau 3 en 1, avec logo classique,

sans reptile, tel que publié sur le site [www.lavalnord.com](http://www.lavalnord.com) ou tout autre vêtement sportif préalablement autorisé par Hockey Laval-Nord.

Pour la saison 2007- 2008, Hockey Laval-Nord assumera une contribution de 50\$ pour l'achat du nouveau manteau 3 en 1, tel que visible sur le site, pour un maximum de trois (3) personnes par équipe.

#### 14. Règles relatives aux vêtements officiels d'Association de Hockey Laval-Nord

Hockey Laval-Nord a adopté un vêtement officiel d'Association. Le vêtement sportif adopté par le Comité Hockey de Hockey Laval-Nord, un manteau 3 en 1, avec logo classique, sans reptile, tel que publié sur le site [www.lavalnord.com](http://www.lavalnord.com), identique à celui porté par les entraîneurs et/ou entraîneurs-adjoints, est le SEUL AUTORISÉ. Il est exclusivement destiné à l'ensemble des joueurs, gérants, bénévoles, parents.

Aucune forme de publicité (commandite) se sera tolérée sur un quelconque vêtement sportif.

#### 15. Règles d'approvisionnement et fournisseur officiel

Toute équipe ou groupe de bénévoles doit soumettre à la gérance en chef de Hockey Laval-Nord, préalablement à l'achat, ses besoins en vêtements sportifs, pour fins d'approbation.

Le fournisseur officiel en vêtements sportifs de Hockey Laval-Nord est Sports Gilbert Rousseau inc..

Hockey Laval-Nord

Version amendée en assemblée générale le 13.06.2006

Projet au 21.11.2006

Règle #11 amendé le 23.11.2006

Règles # 13, 14 et 15 adoptées en assemblée générale le 31 mai 2007

*Jean-Jacques Beauchamp*, président  
Hockey Laval-Nord